

Psychologue

Informations sur le concours

Publié le :	13-04-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	6
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	11-06-2026

Informations sur l'établissement

Nom :	EPSAN
Ville :	67170 Brumath
Site Web :	http://www.ch-epsan.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	10-05-2026
Conditions de candidature :	

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française et les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

- Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel du 1er août 1996 ;

2° De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;

4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé ;

5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par l'article 1 de l'arrêté du 10 janvier 2008 fixant la liste des diplômes ouvrant accès aux concours sur titres organisés pour le recrutement des psychologues de la fonction publique hospitalière.

Pièces à fournir :

Les demandes d'admission à concourir devront être accompagnées d'un dossier comportant :

Une copie des diplômes ou certificats dont le candidat est titulaire

Une lettre de motivation

Un curriculum vitae indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formation suivies

Une photocopie de la carte d'identité en cours de validité

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Madame la Directrice

Direction des Ressources Humaines

Etablissement Public de Santé Alsace Nord

141, Avenue de Strasbourg

67170 BRUMATH